

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

113<sup>ème</sup> séance

Lundi 20 mars 2017

### PROCES-VERBAL

#### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du lundi 20 mars 2017.

#### 2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 8 décembre 2016

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 8 décembre 2016.

#### 3. Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2016

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ;

Par 16 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

##### Article 1er :

Le Conseil d'administration arrête et approuve le compte financier de l'année 2016, qui fait apparaître les éléments suivants :

- **24 978 ETPT** sous plafond et **7 479 ETPT** hors plafond
- **3 329 707 891 €** d'autorisations d'engagement
- **3 204 656 828 €** de crédits de paiement
- **11 714 131 €** de solde budgétaire
- **8 442 154 €** de variation de trésorerie
- **-22 656 680,37 €** de résultat patrimonial
- **138 999 714,43 €** de capacité d'autofinancement
- **1 245 936,13 €** de variation de fonds de roulement

## **Article 2 :**

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial négatif au compte « report à nouveau » à hauteur de **22 656 680,37 €**.

## **Article 3 :**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

## **Article 4 :**

Le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés du groupe CNRS de l'année 2016, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du Conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif :
  - CNRS éditions SA ;
  - FIST SA.
  
- Entités sous contrôle conjoint :
  - La société civile Synchrotron Soleil
  - le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
  - l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
  - l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
  - le Canada France Hawaï Telescope Corporation (CFHTC) ;
  - le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).
  
- Entité sous influence notable :
  - le GIP RENATER.

## **4. Budget rectificatif n°1 2017**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Par 16 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

## **Article 1er :**

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **25 737 ETPT** sous plafond et **7 820 ETPT** hors plafond
- **3 730 995 149 €** en Autorisations d'engagement dont :
  - **2 505 485 833 €** en personnel
  - **1 111 998 251 €** en fonctionnement, investissement non programmé
  - **113 511 065 €** en investissement programmé
- **3 720 569 829 €** de crédits de paiement
  - **2 505 485 833 €** en personnel
  - **1 078 882 639 €** en fonctionnement, investissement non programmé

- 136 201 357 € en investissement programmé
- 3 474 935 618 € de prévisions de recettes
- 245 634 211 € de solde budgétaire

## **Article 2 :**

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 220 814 827 € de variation de trésorerie
- - 370 758 380 € de résultat patrimonial
- - 198 340 449 € de capacité d'autofinancement
- - 390 634 207 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

## **5. Confirmation de l'engagement du CNRS dans l'IDEX PSL**

Le Conseil d'administration confirme, par 13 voix pour, 7 voix contre, l'engagement du CNRS au sein de l'IDEX PSL au regard du projet d'évolution de l'organisation de l'Université Paris Sciences et Lettres qui lui a été présenté en séance.

## **6. Compte-rendu 2016 des décisions du président en matière de participation aux organismes dotés de la personnalité morale et orientations proposées pour 2017**

Le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité des décisions prises par le Président en 2016, dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le Conseil d'administration approuve, par 16 voix pour, 4 voix contre, les orientations proposées pour 2017 en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

## **7. Projet de cession du site du CECM**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la cession, aux conditions qui lui ont été présentées en séance, de l'ensemble immobilier correspondant au CECM, constituant une unité foncière de 26 828 m<sup>2</sup>, sise 15-21 rue Georges Urbain à Vitry-sur-Seine et figurant au cadastre sous les références suivantes :

- commune de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) section BD n°12 d'une contenance cadastrale de 6 457 m<sup>2</sup> ;
- commune de Thiais (Val-de-Marne), cadastrée section A n°165, d'une contenance cadastrale de 20 371 m<sup>2</sup>.

Le Conseil d'administration autorise le Président du CNRS à signer la promesse de vente, les actes authentiques de cession de l'unité foncière susvisée, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **8. Attribution de concession de logement par nécessité absolue de service**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2015 fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues à l'article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, le Conseil d'administration donne son accord à l'unanimité pour l'attribution d'une concession de logement, à compter du 1er janvier 2017, au profit de l'agent suivant :

Ville/dépt	Fonction	Logement attribué en NAS	Délégation régionale	N°agent	Agent bénéficiaire
Font Romeu (Pyrénées orientales)	Gardien	PROMES 7 rue du Four Solaire 66120 Font-Romeu	Languedoc-Roussillon	9901	Jean-Marc PERRIN

#### **9. Nomination du Président du comité d'audit**

Le conseil d'administration approuve par 15 voix pour et 5 abstentions, la nomination de Monsieur Jean-Paul Herteman en tant que Président du Comité d'audit, pour une durée de 3 ans.

Fait à Paris, le 20 mars 2017

Le Président

Alain FUCHS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**113<sup>ème</sup> Séance**

**Lundi 20 mars 2017**

**Président de séance**

M. Alain FUCHS

**Sont présents :**

M. Alain BERETZ

M. François COURAUD

Mme Gilberte CHAMBAUD

Mme Hélène ROCHE

M. Gérald DUMAS

M. Sylvain DELAITRE

M. Olivier DELABROY

M. Serge GOLDSTEIN

DESROCHES

M. Jean-Paul HERTEMAN

Mme Agnès PAILLARD

M. Georges DEPEYROT

Mme Josiane TACK

M. Yannick BOURLES

M. Christophe BLONDEL

A 16h20, Mme Agnès PAILLARD quitte la séance et donne pouvoir à M. Alain BERETZ.

**Sont absents :**

M. Bernard DAUGERAS (pouvoir à M. Serge Goldstein Desroches)

M. Nicolas HENGY

M. Patrick MONFORT (pouvoir à M. Christophe Blondel)

Mme Christine MUSSELIN (pouvoir à Mme Gilberte Chambaud)

M. Pierre MUTZENHARDT (pouvoir à M. Alain Fuchs)

Mme Marie-Noëlle SEMERIA (pouvoir à Mme Hélène Roche)

**Membres avec voix consultative et invités :**

**Voix consultative :**

Mme Anne PEYROCHE

M. Christophe COUDROY

M. Bruno CHAUDRET (excusé)

M. Emmanuel JENNEPIN

Mme Marie-Laure INISAN-EHRET

**Invités permanents :**

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS

M. Jean-Marc OLERON

M. Pierre COURAL

M. Nicolas CASTOLDI

Mme Johanna MICHIELIN

**Invités ponctuels :**

M. Patrick MOUNAUD

M. Jean-Marc GILLION

M. Pierre-François ALLIOUX

Mme Florence PESTIE